



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURES AU RÈGLEMENT D'URBANISME

rue Pelletier et route Val d'Irène

NATURE DE LA DEMANDE:

La demande de dérogation mineur vise à rendre conforme un projet de lotissement e référence à la demande DPLOL250008.

IMPORTANCE DE LA DEMANDE

Le lot 6 678 187, la profondeur du terrain 40.23 mètres et les normes sont de 60 mètres.

Le lot 678 188, la largeur du terrain ligne avant 38.64 mètres et les norme sont de 45 mètres.

Le projet vise le remplacement des lots 3 865 239 et 4 193 071 par les lots 6 678 187, 6 678 188 et 6 678 189.

IMPACT POUR PROPRIÉTÉS VOISINES

La présente demande ne présente aucun impact sur les propriétés voisines.

CONSULTATION SUR LA DEMANDE

Le conseil municipal de Sainte-Irène se prononcera sur cette demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire prévue le 7 mars 2025 à 19h30, à l'édifice municipal et communautaire située au 362 rue de la Fabrique, Sainte-Irène. Lors de cette séance, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande avant que ledit conseil statue sur celle-ci.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE
CE 24^e JOUR DU MOIS DE MARS 2025.



Marie-France Lévesque

Directrice générale et greffière-trésorière